

Fichés de 13 à 113 ans ?

Un décret publié le 1er juillet 2008 au Journal officiel institue un nouveau fichier dénommé EDVIGE ((Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale), organisant le fichage généralisé et systématique de « *toutes personnes âgées de 13 ans et plus* » « *ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif* ».

Ce fichier permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que : état civil, fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...

En clair : tous les citoyens ayant un jour souhaité s'investir pour leur cité sont visés !

L'idéologie de ce fichier est de considérer tout acteur social, économique ou religieux comme pouvant « *porter atteinte à l'ordre public* ».

Construire un rapport de force serait-il devenu un délit ?



Car, il ne s'agit pas de ficher des auteurs d'infractions, mais des citoyens dont le seul tort est de s'intéresser à la vie de la cité. Les responsables syndicaux, politiques, les responsables d'association, les représentants religieux, ..., peuvent désormais être officiellement fichés et ils le seront à vie !

Il est également prévu de ficher tout individu, groupe ou organisation dont l'activité est susceptible de troubler l'ordre public et de permettre aux services de police d'effectuer des enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois ou à certaines missions, sur la base des éléments figurant dans le fichier EDVIGE.

Cette responsabilité individuelle et collective vise à criminaliser les mouvements sociaux: **les travailleurs en lutte mais aussi leurs fédérations et confédérations sont supposés a priori être de dangereux activistes !**

Est-ce un nouveau moyen, en faisant peur, de détourner les citoyens du débat démocratique et des luttes sociales ?

Les mineurs ne seront pas épargnés puisque, fait sans précédent dans notre République et particulièrement choquant, **leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans** et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée. Être lycéen élu au Conseil d'administration de son établissement scolaire, ou simplement être « *fil(s) ou fille de* » suffira dans cette logique à être inscrit à vie dans le fichier Edvige.

La CGT considère ce fichier EDVIGE comme une nouvelle atteinte grave aux libertés individuelles et collectives et une entrave à l'action syndicale.

Elle s'associera à toutes les actions visant à la suppression de ce fichier

Elle appelle à signer massivement la pétition exigeant la suppression du fichier Edvige à l'adresse : <http://nonaedvige.ras.eu.org/petitions/>